

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JUIN 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept, le 28 juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 21 juin 2017, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Virginie CANARD, Dominique BAESJOU et Annick DEVAUD-CHARLES ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Tony BERTHELOT, Jacques DURET, Philippe MARSAC, Thierry TURBE et Jean-Claude BROCHARD.

Etaient absents excusés : Mesdames Emmanuelle CURRAN, Véronique HERAUD et Dominique BAESJOU.

Pouvoirs : Madame Dominique BAESJOU à Monsieur Patrick RAYTON
Madame Emmanuelle CURRAN à Peggy LUTON

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TURBE

Assistait à la séance : Madame Catherine COPPIN, DGS, et Monsieur Thomas TOINEL, Assistant de direction.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2017

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 31 mai 2017.

2 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

2.1 – COMMISSION « COMMUNICATION » DES 4 MAI ET 8 JUIN 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CLEMENT qui résume les travaux de la Commission « Vie quotidienne » des 4 mai et 8 juin 2017.

COMMISSION DU 4 MAI 2017

1 – CONCOURS PHOTO

1.1. 4^{ème} édition

1.1.1 – Expertise et délibération du jury

A l'occasion de l'exposition des photos dans le hall de la mairie jusqu'au 31 mai, Monsieur CLEMENT annonce qu'une partie des membres du jury a été sollicitée pour donner un avis sur la qualité des photos reçues. Pour Monsieur BLANCHARD, qui s'est déjà déplacé en

mairie, 3 photos retiennent son attention sous réserve d'une qualité suffisante pour être agrandies.

Au regard de cette analyse préalable, il est décidé de réunir en mairie les membres du jury¹ à 9h30 le 22 mai pour une rapide délibération.

1.1.2 – Cérémonie de remise des prix et dotations

Monsieur CLEMENT rappelle que la cérémonie de remise des prix est prévue le samedi 24 juin à la bibliothèque à l'occasion de l'exposition des photos de Franck VOGEL.

En termes de dotations, il est proposé de récompenser les lauréats en offrant le livre de Franck VOGEL accompagné d'un éventuel abonnement à un magazine photo.

1.2. 5^{ème} édition

1.2.1 – Partenariat Phare de Ré

Monsieur CLEMENT informe de l'envoi au Phare de Ré le 12 avril dernier d'une demande de partenariat pour la 5^{ème} édition du concours. L'hebdomadaire a été relancé à ce sujet faute de réponse.

1.2.2 – Règlement du concours et dotations

Il est proposé d'apporter quelques modifications au règlement du concours notamment pour réduire le nombre de prix à trois à savoir le prix du jury, le prix du public et le prix du Phare de Ré sous réserve de partenariat.

En contrepartie, il est proposé d'être transparent sur les lots attribués qui doivent être attractifs. Il est notamment évoqué des chèques cadeaux FNAC avec 500€ pour le prix du jury et 250€ pour le prix du public.

Concernant les conditions de participation, il est proposé de revenir à l'envoi numérique des photos pour faciliter la participation au concours. Tout ou partie des photos seront ensuite imprimées et exposées en mairie pour le vote du public et la délibération du jury.

1.2.3 – Supports de communication

Pour cette 5^{ème} édition, il est proposé de réaliser une affiche déclinée en flyers pour une plus grande diffusion.

Il est proposé d'illustrer le thème « Différents et Ensemble » par une mosaïque de 5 à 6 photos en noir et blanc qui pourraient être ponctuée de mots symboliques. Les membres du jury sont invités à rechercher des photos libres de droit.

Madame DEVAUD propose, quant à elle, d'introduire le thème par un petit texte, qui oriente vers l'aspect humain de celui-ci, accueilli avec intérêt par les membres de la commission :

« Depuis la nuit des temps, nous découvrons par nos voyages, à travers l'art, d'autres cultures, ce qui nous fait connaître notre semblable si différent, si loin et si proche à la fois.

C'est ainsi que dans nos rencontres avec l'autre, nous pouvons faire l'expérience de son attirance, de sa fascination ou de sa frayeur. C'est cette différence qui nous renvoie à nous même.

Mais nous laissons « la parole » à nos amis photographes pour observer ce qu'ils ont à en dire.

Avec leurs clichés nous ne doutons pas que leur regard va enrichir et aider à vivre ensemble avec nos différences. »

1.2.4 – Propositions de Madame WEINLAND

Après avoir pris contact avec Madame WEINLAND, il est proposé de la rencontrer fin mai ou courant juillet pour échanger sur les propositions d'animations satellites au concours.

2– KIOSQUE N°36

La commission complète le chemin de fer du prochain kiosque et valide le retro planning :

- *Sortie pour le 14 juillet*
- *Validation BAT début juillet*
- *Rédaction et transmission des articles au service communication début juin.*

3– SITE INTERNET/FACEBOOK

Après une faible fréquentation au premier trimestre, le trafic du mois d'avril donne des signes positifs. Celui-ci doit être continuellement boosté par les actualités Facebook et les liens vers le site.

Il est demandé de rajouter la permanence médicale du dimanche de l'hôpital de St Martin : 10h-12h/17h-19h.

4– CARTE DE VŒUX

Après le succès de la carte de vœux 2017, il est proposé de poursuivre dans cette même démarche en sollicitant un nouvel artiste local. Pour 2018, il est proposé de demander à Anne-G installée dans le centre du village.

5 – EXPOSITIONS MAIRIE

Pour les fêtes de fin d'année, du 15 au 31 décembre, Monsieur CLEMENT propose de demander aux artistes couardais d'exposer une œuvre dans le hall de la mairie, peinture, sculpture ou autre.

La commission donne un avis très favorable à cette proposition sous réserve de disponibilité du hall d'exposition.

6 – ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Depuis l'adhésion de la commune au téléservice permettant de déclarer en ligne, depuis le guichet unique mon-servicepublic.fr, un changement de coordonnées, nous disposons de données quant aux départs et arrivés d'administrés.

Il est proposé d'exploiter ces informations utilement et de répondre à l'un des objectifs défini dans le plan de référence qui vise à moderniser la relation avec les habitants et à mieux les accueillir en mettant notamment en place un guide d'accueil.

Ce dernier pourrait être composé d'une lettre de bienvenue de Monsieur le Maire accompagnée d'une série de documents et d'informations utiles pour connaître et s'intégrer à la commune : adresses et numéros utiles, horaires mairie, marchés, Poste, ramassage des ordures ménagères..., contacts mairie et permanences, organigramme des élus, liste des services et équipements de proximité, liste des associations et des activités proposées à l'année, plaquettes et guides (animations, espaces verts, DICRIM...), formulaires d'inscription (liste électorale, bibliothèque, système d'alerte et d'information...), infos documents d'information et de communication (site Internet, page Facebook, bulletin municipal).

COMMISSION DU 8 JUIN 2017

1 – CONCOURS PHOTO

1.2. 4^{ème} édition

1.1.2 – Dotations

Les dotations pour la 4^{ème} édition seront les suivantes :

- *Livre de Franck VOGEL « Fleuves frontières : la guerre de l'eau aura-t-elle lieu ? » pour le prix du public, le 1^{er} prix couleur et le 1^{er} prix noir et blanc.*
- *Livre « Ile de Ré, petits secrets et grandes histoires » pour le 2^{ème} prix couleur et le 2^{ème} prix noir et blanc.*
- *Tirage photo 30 x 45 pour tous les gagnants.*

1.1.3 – Cérémonie de remise des prix

La cérémonie de remise des prix aura lieu samedi 24 juin à 11h à la bibliothèque.

Dans un souci organisationnel, les photographes lauréats seront contactés pour savoir s'ils seront présents.

En outre, les photos lauréates agrandies en 1200x1600 seront réceptionnées début de semaine 24, puis installées par les services techniques dans la cour intérieure de la mairie.

1.2. 5^{ème} édition

1.2.1 – Partenariat Phare de Ré

Monsieur CLEMENT rend compte à la commission de la rencontre du 6 juin avec une partie de l'équipe du Phare de Ré, dont Virginie VALADAS et Julie LOIZEAU, qui a répondu favorablement et de manière enthousiaste à la proposition de partenariat pour la 5^{ème} édition.

Ce qui en ressort :

- *Lancement du concours décalé au mercredi 12 juillet avec la sortie hebdomadaire du Phare de Ré. Choix qui se justifie à double titre :*
 - *Date qui évite toute confusion avec l'opération du club photo dont le lancement est prévu le 1^{er} juillet,*
 - *1^{er} mercredi après le début des vacances scolaires et précèdent un week-end prolongé.*
- *Le Phare de Ré s'engage à faire paraître périodiquement des articles sur le concours en abordant la photo sous différents angles.*
- *Un prix « Phare de Ré » leur sera réservé.*
- *Une édition spéciale avec double page pourrait paraître au moment de la cérémonie de remise des prix.*

1.2.2 – Supports de communication

Des affiches et flyers seront réalisés, imprimés, affichés et distribués pour relayer l'information en complément des articles dans le Phare de Ré.

Le Phare de Ré assistera la commune pour la mise en page de l'affiche

Le site Internet sera remis à jour et adapté pour réceptionner les photos des candidats. A ce jour, le site est déconnecté sans raisons particulières. Le prestataire informatique sera contacté pour résoudre ce problème.

1.2.3 – Règlement

Le règlement du concours sera transmis aux membres de la commission pour lecture.

1.2.4 – Dotations

Pour cette 5^{ème} édition, il est proposé de changer de méthode pour, d'une part, simplifier la gestion du concours et, d'autre part, afficher dès le lancement les dotations comme exigé sur certains sites spécialisés.

Pour cela, il est proposé de consacrer un budget d'environ 1 100 € réparti comme suit :

- *300 € en chèques-cadeaux FNAC pour le prix couleur, le prix noir et blanc et le prix « Phare de Ré »,*
- *200 € en chèques-cadeaux FNAC pour le prix du public.*

A noter que ces dotations ne généreront pas de surcoût du budget alloué au concours dans la mesure où le nombre de prix décernés a été réduit à 4 au lieu de 9, soit autant de photos en moins à agrandir au format 1200 x 1600.

1.3. Utilisation du fonds photographique

Pour valoriser le fonds photographique alimenté par les éditions du concours photo, il est proposé de les réinvestir sur les murs régulièrement tagués sous réserve d'accord des propriétaires. Exemple : carrefour rue des Pêcheurs/Terroirs, rue de la Motte...

2- CARTE DE VŒUX

Monsieur CLEMENT informe que Anne GRATREAUX a accepté de réaliser une œuvre pour illustrer la carte de vœux 2018.

3- KIOSQUE N°36

La commission balaye ensuite le chemin de fer pour validation.

L'ensemble des articles et illustrations seront transmis à Rhéa Marketing le vendredi 23 juin.

4- JOURNEES DU PATRIMOINE

Monsieur CLEMENT annonce à la commission le thème des Journées européennes du patrimoine 2017 qui auront lieu les 16 et 17 septembre : « Jeunesse et Patrimoine ».

Les projets d'animations doivent être transmis au service du patrimoine et de la culture de la CDC avant le 20 juin.

5 – EXPOSITIONS MAIRIE

Un courrier sera envoyé début septembre aux artistes couardais pour exposer une œuvre dans le hall de la mairie pendant la période des fêtes de fin d'année.

Concernant le concours photo, Monsieur CLEMENT indique que la cérémonie de remise des prix a eu lieu samedi dernier et qu'à cette occasion a été annoncé le lancement du prochain concours le mercredi 12 juillet 2017, date hebdomadaire de sortie du journal « Le Phare de Ré » qui devient partenaire de cette manifestation et a conçu l'affiche.

Au sujet des photos lauréates des concours précédents, il est proposé plusieurs sites d'exposition, en plus de ceux de la halle de marché et du camping municipal, comme la descente de plage du Peu Ragot pendant la saison estivale, les murs de la salle des associations ... sous réserve de temps disponible de la part des agents municipaux. Les murs de la rue des Pêcheurs sont également évoqués afin de recouvrir les graffitis mais cette hypothèse ne sera réalisable qu'avec l'autorisation des propriétaires.

Monsieur le Maire remercie la Commission « Communication » ainsi qu'Alain CHEMENT, Peggy LUTON et Thomas TOINEL du travail accompli pour cette 4^{ème} édition et est satisfait

de l'ambiance chaleureuse dans laquelle s'est déroulée la cérémonie de remise des prix à l'image voulue du village.

2.2 – COMMISSION « GRANDS TRAVAUX » DU 12 MAI 2017

Invité en ce sens, Monsieur PALITO expose le compte-rendu de la Commission « Grands travaux » qui s'est déroulée le 12 mai 2017.

1. PREVISION DES TRAVAUX DE VOIRIE

1.1. Programme de voirie

En 2016, pour l'élaboration du plan de référence nous avons retenu 12 rues qu'il conviendra de rénover durant les prochaines années.

La commission doit maintenant hiérarchiser plus précisément l'ordre des travaux de ces rues pour une présentation du plan de référence et également afin d'informer le Syndicat des Eaux. En effet, préalablement aux rénovations de voirie, il est nécessaire d'examiner et de réaliser les remplacements des canalisations d'adduction d'eau et d'assainissement.

Sur le budget 2017, sont inscrites les rues du Charles de Gaulle, Square et Petite rue des Ecoles

Ensuite, l'ordre des rues proposées est le suivant :

- 2018 : route de St Martin
- 2019 : avenue d'Antioche
- 2020 : rue Aristide Briand
- 2020 : rue de la Paix
- 2021 : rue Roger Delteil, rue Malleau, venelle Petit Canton (moitié)
- 2022 : cours des Poilus – Phase 1
- 2023 : cours des Poilus – Phase 2
- 2024 : rue de la Motte
- 2025 : chemin des Brardes – Phase 1
- 2026 : chemin des Brardes – Phase 2

1.2. Prévision d'aménagement de la route de Saint Martin

Dans le cadre de la construction du giratoire Thomazeau actuellement en cours, la Direction des Infrastructures du Département (DID) et l'entreprise Colas TP Sud-Ouest chargés de ce chantier ont besoin de connaître le projet de voirie envisagé route de Saint Martin afin que les amorces de voirie soit correctement positionnées.

La formule retenue pour cette rue (suivant le profil de voie de l'étude DCI Environnement) est la bande cyclable depuis la rue Thomazeau côté cimetière avec le plateau de traversée des vélos dans le carrefour avec la rue du Levant. Les arbres (tamarins) sur ce côté seront conservés et intégrés sur le bord de la bande cyclable. L'ensemble depuis le mur de clôture de l'habitation riveraine sera de 3,00 m à 3,20 m. Le trottoir du côté opposé sera de 1,40 m minimum. La largeur de la chaussée sera comprise entre 5,80 et 6,00 m.

2. REFORME DU STATIONNEMENT PAYANT

Monsieur PALITO informe succinctement les membres de la commission de la réforme du stationnement payant qui sera effective au 1^{er} janvier 2018.

Dans cette optique, les deux horodateurs du centre bourg seront remplacés pour accepter le paiement par carte bancaire avec mode sans contact.

Par ailleurs, deux nouveaux horodateurs pourront être envisagés autour du Square, rue du Square et Cours des Poilus, après réalisation des travaux.

Une première réunion a donc eu lieu avec la Police Municipale pour retenir des orientations qui seront soumises au Conseil Municipal dans l'année.

3. CIMETIERE : CHOIX DES TRAVAUX POUR L'OSSUAIRE

La commission doit retenir une formule afin d'agrandir les capacités de l'ossuaire existant.

Trois solutions étaient à l'étude :

A. L'aménagement d'un ossuaire hors sol dans le bâtiment existant.

Cette formule consiste essentiellement à améliorer l'aspect du bâtiment par le remplacement du portail, la peinture des murs et revoir une partie de la couverture.

Capacité estimée : 224 reliquaires (300x300x600) Coût approximatif 4500 €

Inconvénient : nous mobilisons de façon définitive l'usage de ce local.

B. Le creusement dans le même bâtiment d'une fosse maçonnée en sous-sol à côté de la fosse existante.

Capacité estimée : 144 reliquaires Coût approximatif 3600 €

Inconvénient : il est souhaitable de maintenir les travaux de rénovation du bâtiment, soit 3600€ + 4500€ = 8100€

Avantage : l'intérieur du bâtiment reste disponible pour différents usages ; stockage temporaire pendant des travaux d'exhumation ou d'inhumation ; également dépositaire pour une sépulture.

C. La création d'une fosse dans le cimetière sur un emplacement d'une ancienne concession double (ex : n°38) avec travaux de démontage de l'ancien monument et pose d'une fosse préfabriquée.

Capacité estimée : 144 reliquaires Coût approximatif 7200€

Inconvénient : nous créons un troisième emplacement d'ossuaire car il existe dans le cimetière un premier ossuaire ancien, une fosse en pleine terre, et celui actuellement utilisé.

Après débat, les membres de la commission optent pour la solution B : creusement d'une fosse maçonnée dans le bâtiment existant. Ces travaux peuvent se réaliser en octobre prochain.

4. INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX EN COURS

4.1. Kiosque

Monsieur PALITO informe que le chantier vient de commencer pour une livraison prévue le 16 juin.

4.2. Route du Bois/carrefour des Tirefous

Finition des travaux prévue en juin.

4.3. La Passe – Route de Loix.

Création d'un plateau ralentisseur en juin.

4.4. Logement école

Monsieur PALITO informe que les travaux avancent et propose aux membres de la commission de le visiter.

La réception définitive est prévue début juin.

4.5. Local cours d'école

Les travaux commenceront en juin et seront achevés pour la rentrée scolaire.

4.6. Giratoire de Thomazeau

Monsieur PALITO explique que la signalisation des commerces et le principe des déviations seront améliorés par la société COLAS et précise certains points du projet ainsi que le calendrier d'exécution dont la fin est prévue première semaine de juillet.

4.7. Travaux rues périphériques au Square

Blocage rue du Square à partir du 15 mai pour deux à trois semaines.

4.8. Grille école

La dépose et la rénovation des grilles pourraient intervenir en juin.

5. QUESTION DIVERSES

5.1. Façade hangar agricole

Monsieur TURBE demande où en sont les travaux de réparation du hangar agricole. Monsieur PALITIO informe qu'une déclaration de sinistre a été déposée à l'assurance, le

devis signé et transmis à l'artisan.

5.2. Préau agricole CUMA

Monsieur PALITO interroge Thierry TURBE sur le projet de préau pour stockage de matériel agricole présenté par la CUMA avec esquisses et estimation financière de la Chambre d'Agriculture. Monsieur TURBE informe qu'un exemplaire avait été remis en mairie vers 2012.

Monsieur PALITO informe que le projet sera recherché pour être représenté en commission afin d'étudier les possibilités de réalisation.

Monsieur PALITO met l'accent sur le caractère prévisionnel de l'ordre des rues et Monsieur le Maire justifie la date prévue pour les travaux du cours des Poilus par plusieurs difficultés liées notamment à la présence d'un fossé de pluvial maçonné avec un seul réseau d'assainissement d'un côté de la chaussée avec des raccordements d'assainissement qui traversent l'ouvrage. L'objectif serait donc la création d'un deuxième réseau du côté de la chaussée non équipée pour mieux gérer les rejets. Pour le réseau pluvial, l'idée serait de tuber le daleau au vu d'une étude du Syndicat des Eaux qui pourrait avoir lieu en 2019, puis réalisation des travaux de réseaux au mieux en 2020-2021, suivis des travaux surfaciques. Par ailleurs, Monsieur le Maire renvoie au schéma directeur d'assainissement pluvial qui prévoit aussi l'aménagement d'un bassin tampon parking des Lilas à réaliser en amont de ce chantier.

Au niveau de la réforme du stationnement payant, Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal devra prendre position sur la gestion des zones payantes au vu de la dépenalisation et déréglementation du dispositif et indique que la majorité des Communes de l'île, hormis Rivedoux qui resterait en zone bleue, s'engageraient vers du stationnement payant.

Le Conseil Municipal adopte la 2^{ème} proposition pour l'agrandissement de l'ossuaire dont les travaux pourraient débuter dès cet automne.

Monsieur le Maire fait une parenthèse concernant le projet d'extension du cimetière et annonce que l'étude pourrait être lancée ces prochains mois dans la mesure où les matériaux des services techniques stockés à Thomazeau pourront être évacués aux ateliers sur des terrains dont les acquisitions sont en cours d'achèvement.

En outre, Monsieur PALITO apporte quelques informations diverses concernant, d'une part, les travaux de construction du local de l'école qui démarreront le 3 juillet et, d'autre part, les travaux du giratoire de la RD 735 qui nécessiteront une coupure de la circulation la nuit du 3 au 4 juillet.

Peggy LUTON pose comme écueil l'absence de sonnerie à l'ALSH en l'absence d'interphone dont l'installation se fait attendre.

Pour l'aménagement du terrain du Ventoux, Monsieur le Maire précise que le projet de règlement PPRN sera à prendre en compte.

Enfin il demande à la commission de se pencher dès septembre sur les projets 2018 pour la préparation budgétaire. Dans cette réflexion, il convient de voir la possibilité d'intégrer ou non le projet de bassin tampon parking des Lilas dans le cadre du projet de réfection de la route de St Martin.

3 – BUDGET COMMUNAL 2017 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Comme suite à la remise des estimatifs détaillés des travaux de réhabilitation du square, Monsieur le Maire propose de modifier le budget communal afin que les crédits soient suffisants pour la signature des marchés à venir à l'issue de la mise en concurrence. Sachant que divers articles doivent également être réajustés, il propose à l'Assemblée délibérante de modifier les prévisions 2017 comme suit.

Section de fonctionnement

Chapitres	Libellés	DM2 (€)
011	Charges à caractère général	+ 40 700,00
014	Atténuations de produits	+ 11 500,00
023	Virement à l'investissement	+ 91 600,00
	<u>Total dépenses</u>	<u>+ 143 800,00</u>
013	Atténuations de charges	+ 10 000,00
70	Ventes de produits et services	+ 10 100,00
73	Impôts et taxes	+ 95 300,00
74	Dotations et subventions	+ 13 600,00
75	Produits de gestion courante	+ 10 000,00
77	Produits exceptionnels	+ 4 800,00
	<u>Total recettes</u>	<u>+ 143 800,00</u>

Section d'investissement

Opérations	Libellés	DM2 (€)
	Opérations non affectées	+ 10 000,00
1003	Matériel services administratifs	+ 6 120,00
1004	Matériel divers services	+ 600,00
1005	Travaux de bâtiments	+ 33 800,00
1006	Travaux de VRD	+ 107 000,00
12	ALSH	- 220,00
	<u>Total dépenses</u>	<u>+ 157 300,00</u>
	Opérations non affectées	+ 146 600,00
1005	Travaux de bâtiments	+ 8 400,00
1006	Travaux de VRD	+ 2 300,00
	<u>Total recettes</u>	<u>+ 157 300,00</u>

Monsieur le Maire informe que le marché public pour les travaux de réaménagement du square et rues annexes a été lancé selon une procédure accord-cadre à bons de commande avec un maximum de travaux sur 4 ans de 1 800 000 € ; procédure atypique qui présente plusieurs intérêts et notamment sa souplesse. En outre, il est proposé d'inscrire l'ensemble des crédits pour mener à bien ce projet en les ventilant par phases de travaux. Reste à chiffrer les travaux de réfection du monument aux morts. Pour cela, un courrier vient d'être transmis à l'Architecte à des Bâtiments de France pour expertise.

Monsieur le Maire propose l'inscription de crédits supplémentaires pour l'acquisition de terrain pour faire face à des opportunités.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de modification budgétaire.

4 - MINI CAMP D'ETE - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL ET FIXATION DES TARIFS

Monsieur le Maire la parole à Madame LUTON qui fait l'exposé suivant.

Dans le cadre du Projet Educatif Local, mené par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, les directeurs des centres de loisirs ont décidé de renouveler, pour la 6^{ème} année, leur demande quant au projet de mini-camps de l'été, qui est un franc succès pour les structures. La Communauté de Communes prenant à sa charge financière les coûts de transport et d'hébergement, il reste aux Collectivités et associations organisatrices à financer les prestations sur place, l'alimentation et bien sûr les frais de personnel.

Devant la pluralité des prises en charge de ces mêmes frais et afin de se mettre en conformité avec la législation, les directeurs des services communaux, les directeurs d'ALSH et les élus ont travaillé sur la durée du temps de travail des agents territoriaux et la rémunération de ces agents.

En effet le décret N° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement du temps de travail dans la fonction publique stipule :

- La durée du temps de travail effectif est fixée à 35h par semaine décomptée sur une base annuelle de 1607h. Cette durée peut être supérieure à 35 heures hebdomadaires en fonction des périodes et des accords établis au sein des collectivités.
- Tout agent ne peut effectuer plus de 48 heures hebdomadaires de travail.
- La durée quotidienne de travail est fixée à 10 heures maximum.
- Le repos quotidien de tout agent ne peut être inférieur à 11 heures.
- L'amplitude horaire maximale d'une journée de travail est fixée à 12 heures.
- Le travail de nuit comprend au moins la période 22h-5h ou toute autre période de 7 heures consécutives entre 22h et 7 h.

Toutes ces règles indispensables, ne permettent pas aujourd'hui d'organiser un mini-camp dans des conditions financières acceptables, car nous sommes également tenus par les obligations réglementaires de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, c'est-à-dire les taux d'encadrement et les obligations pédagogiques (applicables sans dérogation pour la sécurité de tous).

Cependant, le décret précise qu' « il peut être dérogé aux règles énoncées ci-dessus lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, par décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel au comité technique compétent. »

Elle indique que cette année, deux mini-camp sont prévus et l'organisation suivante qui sera présentée aux salariés concernés puis à la Commission Technique Paritaire a été arrêtée :

MINI CAMP DE TAUGON DU 24 AU 28 JUILLET 2017

	Lundi 24	Mardi 25	Mercr 26	Jeudi 27	Vend 28	Total
Animateur 1	11 h	11 h	11 h	11 h	11 h	55 h
		3 h de nuit		3 h de nuit		6 h
Animateur 2	11 h	11 h	11 h	11 h	11 h	55 h
	3 h de nuit		3 h de nuit			6 h

Ainsi que le plan de compensation suivant :

- ✓ Animateur 1 : Contractuel CAP Petite Enfance (Adriana)
 - Intégration de 55 heures de travail effectif dans le planning annuel ;
 - 6 heures de nuit rémunérées en tant que telles.
- ✓ Animateur 2 : Contractuel BAFA (Thomas)
 - 55 heures supplémentaires de travail effectif rémunérées en tant que telles ;
 - 6 heures de nuit rémunérées en tant que telles.

MINI CAMP DE TAUGON DU 31 JUILLET AU 4 AOUT 2017

	Lundi 31	Mardi 1	Mercr 2	Jeudi 3	Vend 4	Total
Animateur 1	11 h	11 h	11 h	11 h	11 h	55 h
		3 h de nuit		3 h de nuit		6 h
Animateur 2	11 h	11 h	11 h	11 h	11 h	55 h
	3 h de nuit		3 h de nuit			6 h

Ainsi que le plan de compensation suivant :

- ✓ Animateur 1 : Titulaire BAFD (Frédérique)
 - Intégration de 55 heures de travail effectif dans le planning annuel ;
 - 6 heures de nuit rémunérées en tant que telles.
- ✓ Animateur 2 : Contractuel BAFA (Thomas)
 - 55 heures supplémentaires de travail effectif rémunérées en tant que telles ;
 - 6 heures de nuit rémunérées en tant que telles.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime adopte l'organisation et le plan de compensation qui seront soumis pour avis au Comité Technique Paritaire.

D'autre part, l'Assemblée délibérante unanime fixe un tarif unique de 30 € par enfant pour chacun des mini camps, auxquels viendront s'ajouter le tarif ordinaire de l'ALSH.

5 - TARIFS CANTINE SCOLAIRE AU 1^{ER} JUILLET 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON qui indique que la Commune de La Couarde-sur-Mer a remis en concurrence le contrat de fourniture, préparation et livraison des repas scolaires avec la volonté d'améliorer la prestation offerte aux enfants en rédigeant un cahier des charges complet pour tendre vers davantage de BIO et de produits locaux.

Elle précise que malheureusement, les deux candidats postulant n'ont pu répondre à tous les critères limités par la taille de ces deux grands groupes qui disposent de circuits d'approvisionnement peu flexibles pour des raisons économiques mais que néanmoins, après analyse des offres sur la base des quatre critères pondérés suivants :

- Valeur technique 35%
- Prix 25%
- Développement durable 25%
- Qualité du service 15%

la société COMPASS GROUP est arrivée en 1^{ère} position avec une note de 44,01/60 contre 39,45/60 pour SODEXO.

Elle précise que le contrat a donc été signé pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2017 et donnera lieu à une réunion de mise au point.

Au vu des nouveaux prix de marché, elle propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des repas de cantine comme suit.

Type repas	Tarifs actuels payés par la Commune (TTC)	Prise en charge par la Commune	Tarifs facturés aux bénéficiaires
Repas enfant	3,95 €	1,45 €	2,50 €
Repas adulte	4,30 €	-	4,30 €

Type repas	Tarifs à payer par la Commune à/c du 1/07/2017 (TTC)	Prise en charge par la Commune	Tarifs facturés aux bénéficiaires
Repas maternelle	4,02 €	1,52 €	2,50 €
Repas élémentaire	4,18 €	1,58 €	2,60 €
Repas adulte	4,60 €	-	4,60 €
Repas pique-nique	4,18 €	1,58 €	2,60 €
Repas régime alimentaire spéciaux	10,55 €	1,58 €	8,97 €

Peggy LUTON précise que le contrat est signé pour 3 ans et non 5 ans comme le précédent avec possibilité de rétractation en cas de projet coopératif pluri communal.

Elle ajoute que les tarifs sont différenciés entre maternelles et élémentaires pour prendre en compte les grammages recommandés en fonction de l'âge des enfants.

Pour la prise en charge des repas spécifiques, le CCAS pourrait venir en aide aux familles en difficulté au gré des besoins.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime adopte les tarifs à facturer aux familles par type de repas qui lui ont été proposés ci-dessus et dit qu'ils s'appliqueront à compter du 1^{er} juillet 2017.

7 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

7.1 - CAMPING – REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL SEJOUR

Monsieur BERTHELOT explique que, lors de l'enregistrement des réservations de séjours au camping municipal « Le Rémondeau », 88,00 € ont été débités par erreur sur le compte de Monsieur Peter HOWELL en lieu et place de Monsieur Peter BRAMHALL.

Considérant qu'il convient de rectifier cette erreur matérielle et sur demande des services de la Trésorerie, le Conseil Municipal autorise le remboursement des 88,00 € à Monsieur HOWELL sachant que les crédits budgétaires nécessaires sont suffisants.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce remboursement.

7.2 – DEMANDE DE DEROGATION A L'ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la publication ce jour du décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Sur cette question, un premier Conseil d'Ecole s'est tenu le 20 juin au cours duquel a été évoquée la possible modification des rythmes scolaires dans l'intérêt des enfants, et ce malgré les apports positifs incontestables des TAP à La Couarde qui globalement comptabilisaient un taux de présence important (plus de 90 %) mais généraient une fatigue excessive des enfants par le cumul d'activités extra scolaires. L'écoute et l'éveil des enfants étant affectés par ces rythmes, le Conseil d'Ecole s'est positionné à l'unanimité des présents vers un retour à la semaine des 4 jours.

Au niveau intercommunal, toutes les Communes de l'île de Ré vont opter pour le retour de la semaine scolaire de 4 jours dans un but de cohérence territoriale et un grand débat a eu lieu au sujet de l'école du samedi matin qui pose problème pour la gestion des gardes partagées.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant qu'il semblerait qu'il faille organiser un nouveau Conseil d'Ecole pour officialiser cette décision a posteriori de la publication du décret et saisir le DASEN.

Monsieur le Maire met en avant le travail remarquable réalisé dans le cadre des TAP et remercie particulièrement les agents de l'ALSH et de la bibliothèque ainsi que les intervenants. Il ajoute que les acquis doivent être conservés et que cette année de transition sera l'occasion d'observer les changements et de recadrer les choses.

Peggy LUTON poursuit en complétant que les TAP étaient chronophages pour les équipes encadrantes. Le retour aux 4 jours va permettre de dégager du temps pour réorganiser le programme du mercredi matin, travailler sur le projet pédagogique, repenser les heures d'ouverture de l'ALSH, notamment fin août avec la coupure de 15 jours. Le temps sera réinvesti sur des projets d'animations plus transversaux comme les projets pré-ados et ados,

actions intergénérationnelles, comme à la bibliothèque, sur l'alimentation durable avec projet et suivi pour donner du sens aux actions déjà engagées et s'appuyer sur les ressources locales. En cas de temps complémentaire disponible, des projets inter-associations pourraient être montés à l'instar de la fête de la musique qui vient d'avoir lieu. Au niveau de la bibliothèque et de l'école, la volonté est de poursuivre et de renforcer le lien entre les deux structures au moyen de projets tels la mise en place d'un petit Centre Documentaire et d'Information (CDI), la réalisation d'un petit journal...

Enfin, après échange avec les enseignants ressort la volonté de continuer à travailler avec les intervenants extérieurs TAP sur le temps scolaire (ex : anglais, sciences, photos...). D'un point de vue matériel, Monsieur le Maire explique que ces interventions seraient financés par le budget communal affecté jusqu'à ce jour pour les TAP déduction faite des aides touchées par l'Etat et la CAF, soit environ 3 000 € pour une année scolaire.

Le Conseil Municipal étant unanime sur le retour aux 4 jours d'école dès la rentrée de septembre 2017, une demande officielle sera adressée au DASEN conjointement à la décision du Conseil d'Ecole qui doit se réunir le 30 juin prochain.

7.3 – LA MALINE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux recours gracieux ont été déposés à l'encontre du permis de construire de La Maline.

Un requérant a déjà été rencontré avec qui une solution pourrait être trouvée. Pour les seconds représentants des occupants de la résidence du Mail, une rencontre sera prochainement organisée.

Monsieur le Maire informe que c'est le Président de la Communauté de Communes qui porte le dossier de La Maline en dépit des compétences qui en sont les siennes à l'intercommunalité, et ce par souci de transparence et éviter tout conflit d'intérêt.

7.4 – REUNION PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe ensuite les élus que le document de présentation du Plan de Référence est quasi achevé. Une réunion publique pourra donc être organisée fin septembre ou début octobre.

Monsieur CLEMENT tient à mettre en garde la municipalité sur l'utilisation intégrale du document pour la présentation de la réunion publique qui risquerait de perdre le public. Monsieur le Maire confirme que certains thèmes seront sélectionnés pour présentation.

7.5 – PAPI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des éléments qui ressortent de la réunion départementale qui s'est tenue sur les PAPI le jeudi 22 juin et notamment l'augmentation la part régionale de 12 millions d'euros permettant de couvrir une partie des avenants aux projets initiaux, préalable essentiel pour débloquer les projets non financés. Reste la question de la GEMAPI en 2018 et des interrogations sur le maintien de l'effort régional par la suite.

Monsieur le Maire garde l'espoir et souhaite des engagements de la part de l'Etat qui a annoncé, lors de la réunion du 22 juin en Conseil Départemental, la fin des interrogations pour le projet de digues entre la fosse de Loix et La Moulinatte et l'éventuelle organisation de l'enquête publique cet automne.

7.6 – PPRN ET CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET

Monsieur le Maire informe qu'une réunion du Conseil Municipal sera organisée le 10 juillet pour émettre des remarques sur le projet de règlement du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Dans ce but, il demande aux élus de transmettre leurs observations au plus tard pour le 4 juillet en vue de préparer une décision motivée.

L'enquête publique pour approbation du document aura lieu du 16 août au 20 septembre 2017 avec 4 sites d'affichage de l'avis dans la Commune : mairie, école, Mail et Brardes.

A la suite du Conseil Municipal, les propositions seront mises en ligne sur le site de la Commune et une information sera transmise aux administrés via KIWI.

Monsieur le Maire annonce que Maxim KANTOR sera invité à la fin de la séance du 10 juillet afin de le remercier des deux œuvres offertes qui seront prochainement exposées de manière permanente dans le hall de la mairie

7.7 – TERRAIN DU VENTOUX

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un cahier des charges a été rédigé pour définir le projet du bâtiment technique et sanitaire du Ventoux et qu'une consultation pour retenir un architecte pour suivre le projet a été lancée.

7.8 - RAPPORTS ANNUELS

Monsieur le Maire indique que les rapports annuels 2016 d'Aquaré et de la SPL Destination Ile de Ré sont à disposition des élus pour consultation.

7.9 – CONTRAT DE CONTROLE DES INSTALLATIONS CONTRE LES INCENDIES

Monsieur PALITO informe du renouvellement du contrat avec la SAUR jusqu'en 2022 pour le contrôle des appareils et installations contre les incendies pour un coût de 63,50 € HT par poteau ou branchement.

7.10 – PEU RAGOT

Tony BERTHELOT informe de la réalisation de repères cognitifs sur les enrochements de la plage du Peu Ragot. L'organisme de certification « Tourisme et Handicap » sera informé pour obtenir l'agrément pour ce handicap.

Il ajoute que, comme chaque année, un petit-déjeuner est prévu samedi 8 juillet à 9 H 00 pour informer et échanger avec les acteurs de la zone du Peu Ragot avant la saison estivale.

7.11 – REUNION SECURITE

Monsieur le Maire informe à son tour de la tenue d'une réunion sécurité d'avant-saison le lundi 10 juillet.

7.12 – CAMPING

Tony BERTHELOT annonce un très bon taux de remplissage au camping malgré des problèmes de personnel.

7.13 – MARCHES

Madame TURBE annonce la prolongation de l'ouverture du marché du Mail du 10 septembre au 1^{er} octobre dans la mesure où sept demandes sont déjà parvenues en mairie pour cette période.

7.14 - FETE DE LA MUSIQUE

Monsieur le Maire adresse ses félicitations pour la réussite de la fête de la musique permise par l'engagement et la participation de tous (municipalité, commerçants, associations...) et qui fût un événement convivial et chaleureux. Il fait également part de sa satisfaction générale, notamment sur le fait que cet événement ait été multigénérationnel.

7.15 – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal qui aura pour seul objet le projet de PPRN est fixé au lundi 10 juillet 2017 à 18 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 H 55.